



Programme des nations unies pour l'environnement

FORUM : PNUE

QUESTION : Comment lutter contre les changements climatiques, réduire la consommation d'énergie dans l'industrie et les transports ?

SOU MIS PAR : La délégation de Suède

L'assemblée Générale,

Rappelant que l'ONU est une organisation fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres d'après la charte de l'ONU,

Saisissant que le changement climatique constitue l'un des enjeux mondiaux les plus critiques de notre époque. Se lamentant que les Etats membres de l'ONU n'agissent pas encore assez dans la cause environnementale,

Assurant que les peuples autochtones ne sont pas simplement des victimes passives du changement climatique mais jouent au contraire un rôle dans les efforts mondiaux visant à y faire face,

S'étant informé avec satisfaction du fait que le lien entre la pauvreté des peuples autochtones et leur rapport de dépendance à l'environnement est positif face au dérèglement climatique,

Ayant examiné la résolution 50/9 intitulée "Droits de l'homme et changements climatiques" adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 7 juillet 2022,

Rappelant que dans l'Accord de Paris il est dit que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que

les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face à ces changements, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives,

Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la promesse qui y est faite de ne laisser personne de côté, et notamment l'objectif 13 du Programme, qui prévoit que des mesures soient prises d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions,

Rappelant aussi le programme de l'Union Européenne qui vise à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 avec le programme "Ajustement à l'objectif 55" qui cherche à transposer ses ambitions du pacte vert dans le droit, comme la révision du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'UE, y compris son extension au transport maritime, ainsi que la révision des règles relatives aux émissions de l'aviation et la mise en place d'un système distinct d'échange de quotas d'émission pour le transport routier et les bâtiments,

Réaffirmant l'engagement d'assurer l'application intégrale, effective et continue de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention, notamment dans le contexte du développement durable et de l'action visant à éliminer la pauvreté et à vaincre la faim, en vue d'atteindre l'objectif ultime de la Convention,

Notant l'importance des travaux de la communauté scientifique et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, notamment des rapports d'évaluation et rapports spéciaux de celui-ci, qui aident à renforcer l'action menée à l'échelle mondiale face aux changements climatiques, tout en tenant compte de la dimension humaine ainsi que des savoirs des peuples autochtones, des paysans et des populations locales,

Soulignant qu'il importe de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques,

Se déclarant gravement préoccupé par les changements climatiques dans le monde entier,

Prenant note avec inquiétude des conclusions formulées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son rapport spécial sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres, ainsi que des conclusions que le Groupe d'experts a formulées dans son rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques et dans son sixième rapport d'évaluation,

Se félicitant de la contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, intitulé Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability, et extrêmement préoccupé par le fait que les changements climatiques menacent l'existence de certains pays,

Jugeant que l'ampleur des changements climatiques risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales :

1. *Encourage* les Etats qui n'ont pas encore ratifié à l'accord de Paris à le faire ;
2. *Demande* aux Etats, aux organisations internationales, aux entreprises et aux autres acteurs concernés d'adopter des politiques, d'améliorer la coopération internationale, de renforcer les capacités et de continuer de mettre en commun les bonnes pratiques afin d'intensifier les efforts visant à garantir un environnement propre, sain et durable pour tous ;
3. *Affirme* son engagement à plaider pour la lutte contre les changements climatiques et la prise en compte de leurs effets néfastes sur l'exercice plein et effectif des droits de l'homme, et reconnaît qu'il importe que l'action climatique soit intégrée dans ses travaux et ses mécanismes de manière régulière, systématique et transparente ;
4. *Décide* de mettre en oeuvre dans son programme annuel commençant en 2023 d'organiser des réunions-débats avec suffisamment de temps pour traiter de divers thèmes montrant les effets néfastes des changements climatiques sur les droits de l'homme, y compris les moyens de mettre en oeuvre l'action en faveur du climat en tant qu'élément transversal, et décide en outre que des services d'interprétation en langue des signes et de sous-titrage seront fournis à cette réunion-débat ;
5. *Stimule* les Etats qui rejettent le plus de CO₂ à payer une taxe pour faire réagir les grandes entreprises et industries des transports et les solliciter à prendre des mesures contre les impacts qu'elles ont sur la planète ;

6. *Demande* aux Etats de réduire leur émissions de gaz à effet de serre, afin de rester en dessous d'une augmentation de 2°C et de poursuivre les actions menées pour limiter les élévations de températures à 1.5°C ;
7. *Exhorte* les États à privilégier l'utilisations de transports en communs électriques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
8. *Décide* de rester saisi de la question.

Suède : PENQUER Kilian

penquerkilian@lycee-berthollet.com